**Consignes d’entretien du COTTAGE SYSTEME**

Votre extension COTTAGE SYSTEME est désormais installé, félicitations.

Nous vous remercions de votre confiance.

Nous vous conseillons de bien suivre les indications d’entretien afin d’optimiser les performances de votre extension et sa durée de vie.

La longévité de votre extension COTTAGE SYSTEME nécessite qu’elle soit normalement entretenue et que son usage soit conforme à sa destination, correspondant à celui pour lequel elle a été étudiée, fabriquée et posée.

Par exemple :

* ne pas ouvrir ou fermer trop vivement les fenêtres, les portes ou les coulissants
* ne pas se suspendre aux ventaux
* ne pas laisser battre au vents les menuiseries
* ne pas forcer pour fermer une fenêtre lorsqu’un objet l’en empêche
* ne pas circuler sur la toiture
* etc..

Nous vous conseillons de faire assurer votre extension COTTAGE SYSTEME contre les risques de bris de glace (non garantis), d’incendie et de responsabilité civile.

Vous pouvez également souscrire, auprès de votre installateur partenaire COTTAGE SYSTEME, un contrat d’entretien et de maintenance de votre extension.

**L’entretien :**

Il doit être périodique et obligatoire pour limiter :

- la prolifération des mousses, lichens, sels marins

- l’incrustation de salissures dues à la pollution urbaine.

Il s’effectue par un nettoyage avec un balai éponge non abrasive et d’un détergent au pH neutre (eau savonneuse). Rincer abondamment au jet d’eau.

Fréquences des nettoyages :

En zone rurale et en milieu urbain de faible densité : 1 à 2 fois par an.

En milieux urbain et industriel : 3 entretiens par an.

En milieu maritime : il y aura lieu d’augmenter cette fréquence.

Dans le cas d’une façade en bois, il est nécessire de renouveler le traitement de saturation des lames tous les 3 ans ou suivant les préconisations du fabricant du produit.

Entretien périodique de la toiture et des gouttières :

Il est obligatoire de nettoyer la toiture et d’enlever les végétaux résiduels pour faciliter les écoulements d’eau lors des pluies. Les gouttières sont à vider (feuilles mortes, végétaux...) en même temps que l’entretien de la toiture. Les crépines doivent être nettoyées et replacées, les tubes d’évacuation doivent rester propres et les sorties libres. Les surverses latérales et frontales seront également à nettoyer. Pour le calcul des surfaces de sortie nécessaires, veuillez-vous rapporter au DTU 60.11 ou la dernière mise à jour le cas échéant.

Nous vous rappelons que la toiture de votre extension et son système d’évacuation ont conçus pour évacuer uniquement l’eau de pluie réceptionnée sur sa surface. Aucune toiture existante ne doit se déverser sur la toiture de votre extension, il est donc indispansable de faire installer des gouttières sur la toiture deversante de votre maison sur la toiture du Cottage pour limiter l’apport d’eau de pluie.

**ATTENTION :**

Interdiction d’utiliser des appareils de lavage haute pression, balai brosse, éponge abrasive, raclette en métal, grattoir, paille de fer, etc…

Il est totalement exclu d’utiliser des produits d’entretien contenant des solvants glycol et alcool, ainsi que des produits agressifs (acétone, acides…)

Précaution de mises en œuvre. (Il s’agit d’un travail en hauteur : danger)

Il est interdit de monter sur la toiture, il est conseillé d’utiliser des perches télescopiques porte-balai afin d’atteindre les parties les plus éloignées.

Nota : L’aluminium thermo-laqué utilisé répond, par ses caractéristiques, aux tests déterminés par l’organisme européen ECCA – European Coil Coating Association – et correspond à la Norme Française et à la Norme Européenne NF EN1396.

Pour l’entretien de toute autre famille de produit, veuillez nous consulter le cas échéant.